

MINISTERE
de L'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protec-
tion des monuments naturels et des sites de carac-
tère artistique, historique, scientifique, légén-
daire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du
11 juillet 1942;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conser-
vation présente un intérêt général la Tour de MONTRABECH et ses abords à
LEZIGNAN (Aude) délimités par le mur de clôture et comprenant les parcelles
cadastrales n^{os} 1336, 1337, et 1339 de la commune de LEZIGNAN CORBIRRES.
Cet ensemble appartient à M. Henri de Martin, château de Montrabech près
Lézignan.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-
ment pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune
LEZIGNAN et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 19 Juin 1942
Par autorisation
Le Secrétaire Général des Beaux Arts
L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

—
(DIRECTION DU PATRIMOINE)
—

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)
—

Lézignan-Corbières. —

— Tour de Montrabech et ses abords, délimités par le mur de clôture
(parcelles n^{os} 1336, 1337 et 1339 du cadastre) [S. Ins. : 19 juin
1942].

AUDE

LEZIGNAN

CANTON: CHEF-LIEU

ARROND^T: NARBONNE



LA TOUR DE MONTRABECH ET SES ABORDS

MICHELIN au 1/200 000

Sont inscrits sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la Tour de MONTRABECH et ses abords à LEZIGNAN (Aude) délimités par le mur de clôture et comprenant les parcelles cadastrales n°s 1336, 1337 et 1339 de la commune de LEZIGNAN - CORBIÈRES:

(Arrêté du 19 Juin 1942)

ORIGINAL
2

DÉPARTEMENT

AUDE

COMMUNE

LEZIGNAN-CORBIÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES

CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

6816 T

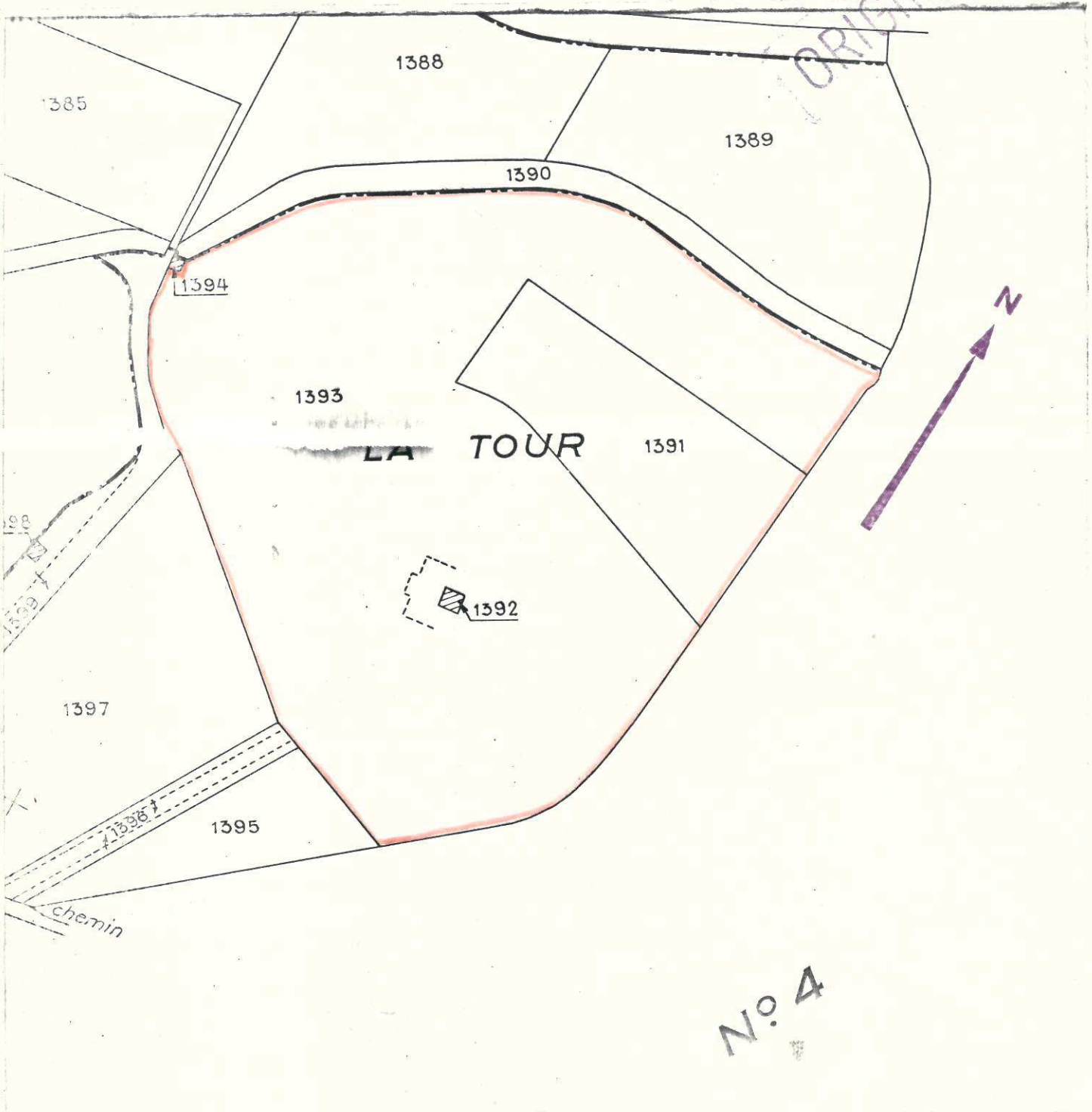
(Sept. 1970)

Section B

5^e Feuille

Echelle: 1/2500

3



N° d'ordre au registre de constatation des droits: 214755

Coût du présent extrait: 7 F 00

Cochet du Service d'origine:



Extrait certifié conforme au plan cadastral

- à la date ci-dessous (1):

- à la date du 1^{er} janvier 19

A NARBONNE

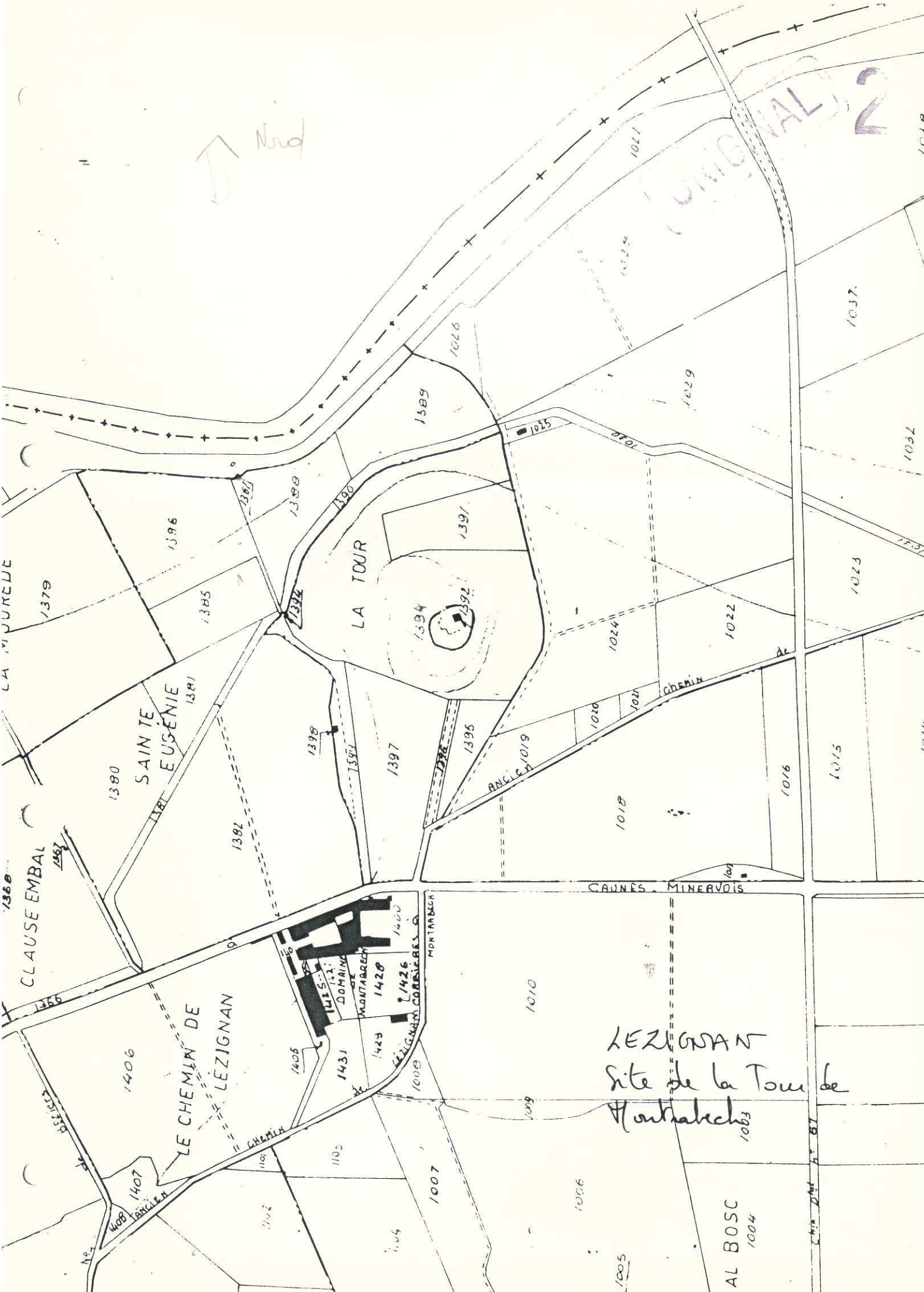
le 22 06 87

L'Inspecteur Central

Chet du Centre Foncier

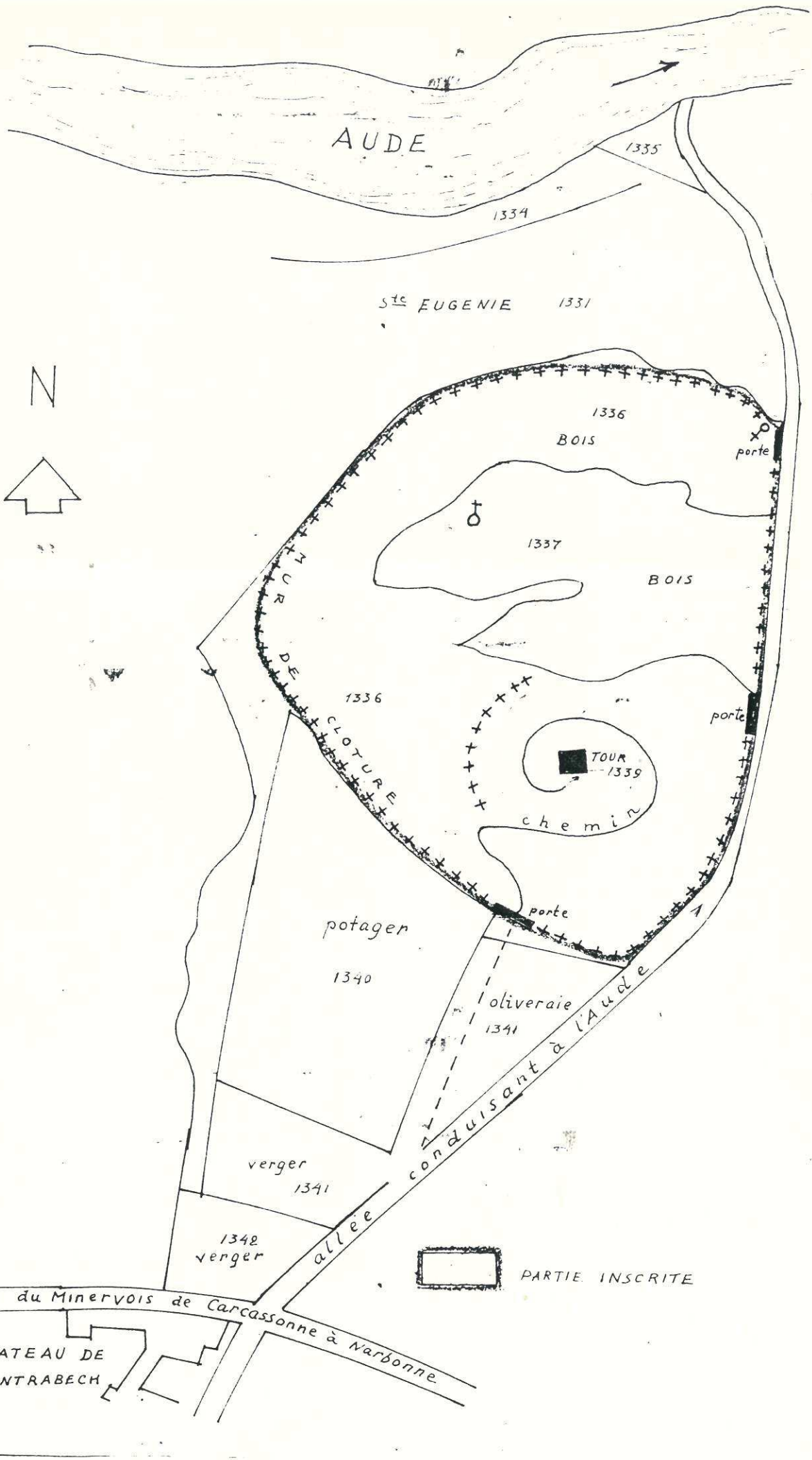


ORIGINAL 2



LEZIGNAN
Site de la Tour de
Montabrech

AL BOSCO
1004



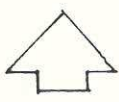
AUDE

1335

1334

S^{te} EUGENIE 1331

N



1336

BOIS

porte

1337

BOIS

1336

CLOTURE DE MUR



TOUR 1339

chemin

porte

potager

1340

oliveraie

1341

chemin conduisant à l'Aude

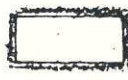
verger

1341

verger

1342

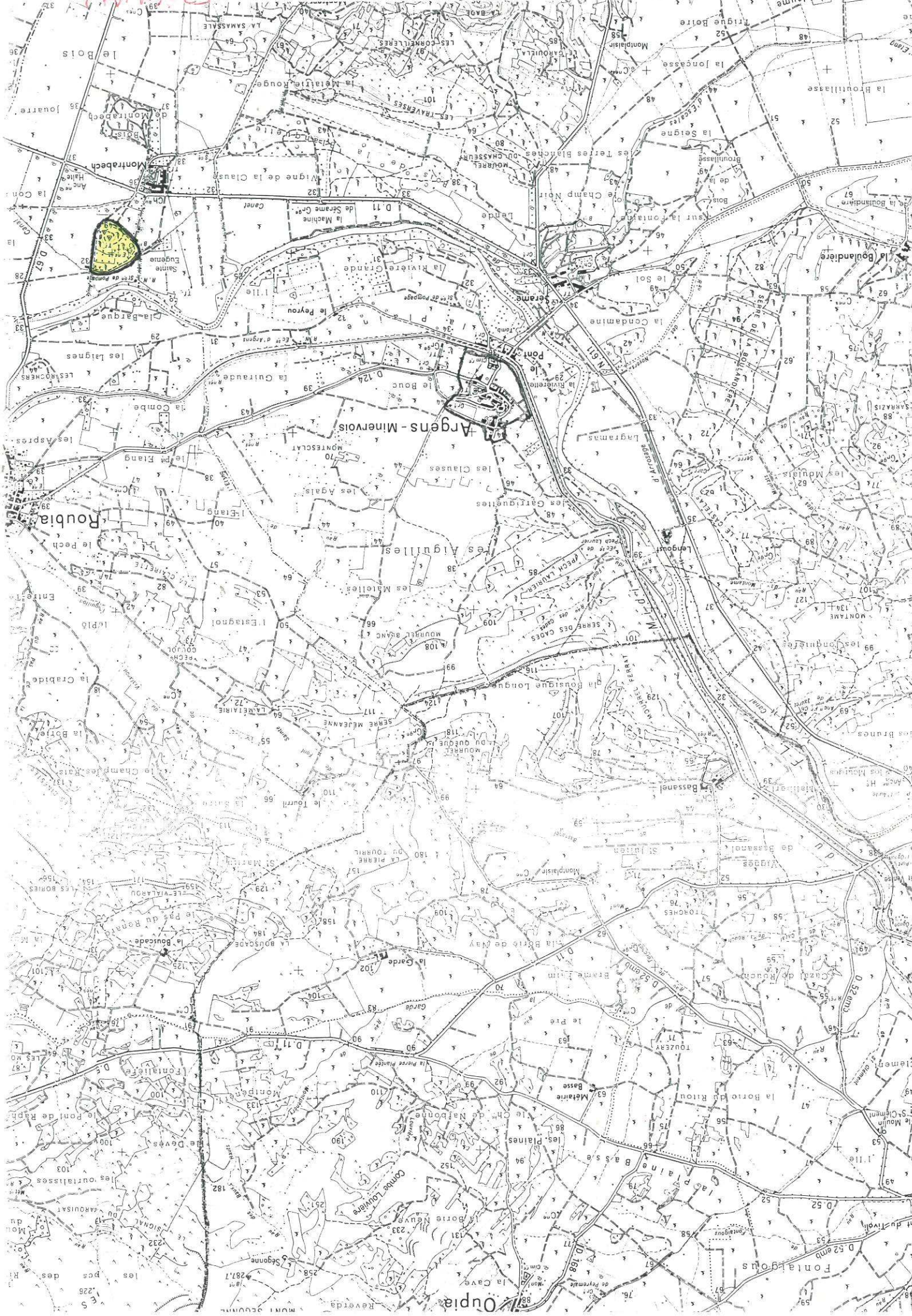
allee



PARTIE INSCRITE

Grand chemin du Minervois de Carcassonne à Narbonne

CHATEAU DE MONTRABECH



DEPARTEMENT : AUDE

COMMUNE : LEZIGNAN - CORBIERES

SITE : Tour de Montrabech. et ses abords.

ARRETE : Site inscrit le 19 juin 1942

ORIGINAL 4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
?	1336. 1337. 1339	B5.	1391 à 1393.	Cadaastre révisé. Modification du parcellaire. Pas de changement de périmètre. Luf RAS